



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs  
les membres du Conseil communal  
1002 Lausanne

---

Lausanne, le 17 août 2017  
IDAFF 256'290 - 251'761 - CD / CULT-uc

**Pétitions de M. Georges Croset et consorts et de M. Julien Sansonnens et consorts :  
« Pour que le Festival de la Cité revive ... à la Cité ! »**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 13 décembre 2016, votre Conseil a décidé de renvoyer à la Municipalité les deux pétitions similaires pour étude et communication.

Les pétitionnaires font part à la Municipalité de leur mécontentement face à la délocalisation hors les murs de la programmation 2016 du Festival de la Cité et de leur préoccupation face à une possible délocalisation pérenne.

La Municipalité rappelle que le Festival de la Cité est l'une des rares manifestations, sur le plan romand, à offrir gratuitement une programmation de qualité et interdisciplinaire. Fort d'un succès populaire de plus de quarante ans, le Festival a toujours maintenu sa vocation première, à savoir, un rendez-vous culturel estival permettant à un large public de bénéficier d'une offre de qualité dans le quartier historique de la ville et dans un esprit convivial. Tout au long de ces années, la Municipalité s'est efforcée de soutenir au mieux les développements de la manifestation, notamment par une augmentation régulière de la subvention.

Cela étant, la première édition hors les murs date de 2014, et ne répondait pas à une volonté de quitter la Cité mais bien à la nécessité de trouver une solution au vu des travaux de rénovation du Parlement cantonal, rendant impossible la tenue de la manifestation sur le site de la place du Château, lieu central du Festival permettant d'accueillir la plus grande scène. Cette situation a contraint la précédente direction du Festival à trouver d'autres lieux pour maintenir la manifestation.

L'édition 2016 a donc été la troisième édition hors les murs. Cette même édition a été liée à une double contrainte, à savoir, les travaux du Parlement cantonal et ceux de rénovation du Musée historique, posant des problèmes à peu près insolubles, tant sur le plan artistique (disposition des scènes) que sur la gestion des flux de festivaliers ou de la sécurité, si la manifestation avait été organisée à la Cité. Dans ce contexte général, le choix a donc été fait d'investir d'autres lieux pour articuler la manifestation autour de trois pôles longeant la ligne du M2 (la Sallaz, la Riponne et Ouchy).

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal  
place de la Palud 2  
case postale 6904  
CH - 1002 Lausanne  
tél. ++41 21 315 22 15  
fax ++41 21 315 20 03  
municipalite@lausanne.ch

A l'issue de l'édition 2016, tant le Conseil de Fondation que la Municipalité ont souhaité, conformément aux statuts, que le Festival de la Cité retrouve le cœur de la Cité dès 2017, ce qui a été concrétisé lors de la 46<sup>e</sup> édition qui s'est déroulée en juillet dernier. L'immense succès populaire rencontré est la meilleure réponse que la Municipalité puisse apporter aux pétitionnaires.

Au vu de l'expérience positive des éditions 2014 à 2016, le Festival de la Cité pourra toutefois continuer, à l'avenir, à explorer d'autres lieux, synonyme d'expériences inédites tant sur le plan artistique qu'auprès de nouveaux publics. Par ailleurs, la Municipalité relève que la fermeture de la rue Pierre-Viret, lors de l'édition 2017, a permis d'utiliser de nouveaux espaces à satisfaction du public.

La Municipalité estime avoir répondu aux pétitionnaires et les remercie de l'intérêt exprimé à l'encontre de cette manifestation si chère au cœur des Lausannoises et Lausannois.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de ce qui précède, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter

